



19/2023

DROIT SOCIAL

MAITRISER LES REGLES DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE



FORMATION EN DISTANCIEL

CONTEXTE

Le contrat de travail à durée déterminée est un contrat d'exception qui doit être utilisé selon des règles strictes. A défaut, l'association prend le risque d'une requalification en CDI et d'importantes sanctions financières. Il est donc important de bien maîtriser la réglementation relative à ce type de contrats.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Bien connaître la réglementation des contrats de travail à durée déterminée pour les utiliser au mieux et en toute légalité, en fonction des besoins de l'association.

PROGRAMME

- La réglementation du Contrat à Durée Déterminée
- Les cas de recours aux contrats à durée déterminée : des cas strictement limités par la loi
- Les CDD multi remplacements après la loi du 21 décembre 2022
- Le régime juridique des contrats à durée déterminée
 - La forme du contrat et les clauses obligatoires,
 - Le calcul de la période d'essai,
 - Définir le terme du contrat,
 - Peut-on faire des avenants au CDD ?
- La fin du contrat à durée déterminée
 - Que se passe-t-il au terme du CDD ?
 - Dans quels cas peut-on rompre de façon anticipée un CDD ?
- La succession de contrats à durée déterminée
 - Distinguer renouvellement et succession de contrats
 - Dans quels cas faut-il respecter un délai de carence ?
- Le statut du salarié en contrat à durée déterminée

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :



Date / Horaires / Durée

13 et 15 juin 2023 de 13h30 – 17h00
(soit 7 heures)

Intervenant

Anne BIDOU – Juriste spécialisée en
Droit du Travail

[Présentation](#)

Public(s), pré-requis

Tout professionnel avec une mission
Ressources Humaines. Pas de prérequis
pour cette formation.

Tarif

Adhérent cotisant : 230€

Capacité maximum

12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
- Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
- Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis en cours de formation
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une fiche individuelle en ligne au stagiaire
- Evaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr

